



Décisions administratives en santé publique vétérinaire

Éléments de contexte :	Ce stage de deux jours s'adresse en priorité aux agents nouvellement affectés en DDPP ou SRAL
Objectifs :	Être capable de mettre en œuvre les procédures et de rédiger une décision administrative, si nécessaire, en situation de contrôle
Public concerné :	IAE, techniciens, préposés...
Contenu proposé :	Les caractéristiques et les finalités de la police administrative ; La compétence et le fonctionnement des juridictions administratives ; La notion d'acte administratif et les procédures de recours ; La responsabilité de l'administration et des agents publics.
Intervenants :	Conseiller juridique inter-régional, formateurs internes
Dates :	Du 03 au 05 octobre 2022
Date limite d'inscription :	06 septembre 2022
Durée :	2 jours
Lieu :	Infoma - Corbas
Nbre de participants maximum :	20
Responsable pédagogique :	Adel BEN YOUSSEF
Responsable administratif :	Sylvie RANNEAUD
Information :	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr formco.infoma@agriculture.gouv.fr
Frais d'inscription :	242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères
Code RenoIRH formation :	NINALT0001 – Session 2022-00001
Informations complémentaires	Il y a un module de deux jours, sur le droit pénal au cours de la même semaine, du 05 au 07 octobre